

Compte-rendu audience IA DASEN sur la direction d'école
10/12/2020

Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur Adjoint, Mme la Secrétaire Générale,

En introduction, je tiens à vous faire savoir que, bien qu'étant directrice et étant tout à fait à même de voir ce qui se passe en terme de mesures prises quant à la tâche de la direction d'école, je ne vois que peu de points de la circulaire réellement mis en place dans notre département. Et je pense refléter le ressenti de beaucoup de collègues en disant cela.

Avant de venir vous voir, j'ai pris l'attache de mes homologues de Creuse et de Corrèze pour constater que, dans leurs départements, les IA-DASEN ont mis en place des Comités de suivi, et même des CTSD spéciaux direction d'école. Pour chacune de ces réunions, les OS ont été associées aux réflexions. Dans notre département, elles en ont été écartées. Nous aimerions en comprendre la raison.

Sur ce point, Mme Orlay nous indique que le calendrier des 3 Groupes de Travail a d'ores et déjà été fixé, mais ne peut être tenu faute de remplaçants, l'administration ne souhaitant pas tenir ces GT en dehors du temps de travail). Elle indique avoir des difficultés à répartir les directeurs dans les différents groupes (Equipes de Recherche, Groupe de Travail ...)

Il nous semble indispensable que l'administration communique vers les collègues directeurs quant à leurs intentions sur la mise en place de mesures en faveur des directeurs d'école. Une fois encore, la DSDEN pêche par son manque de communication ...

Elle accepte cependant que les Organisation Syndicales soient désormais intégrées aux Groupes de Travail.

En premier lieu, je voulais vous présenter sommairement les travaux mis en place dans le département de la Corrèze.

Le groupe départemental sur la direction d'école composé de 5 directeurs ou directrices désignés par les IEN et de 5 directeurs ou directrices désignés par les OS s'est réuni à deux reprises, le 29 janvier 2020 et le 30 septembre 2020. Ces deux réunions ont eu pour issue un CTSD spécial Direction d'école le 13 novembre dernier.

Lors de ces réunions des demandes ont été formulées

- ▶ Être prévenus en même temps que le maire des éventuelles mesures de carte scolaire
- ▶ Instaurer des réunions régulières, (par secteurs de collèges ?), pour échanger avec l'IEN et les collègues directeurs
- ▶ Avoir des formations sur des thématiques insuffisamment maîtrisées pour pouvoir répondre à certaines attentes institutionnelles (exercices de mise en sécurité, PPMS, DUERP)
- ▶ Perfectionner l'outil « lettre hebdo » en installant un moteur de recherche qui permette de retrouver les fichiers grâce à des mots clés.

Formation et décharge des directeurs directrices (en lien avec la circulaire du 25 août) : 4 demi-journées de formation sont programmées les mercredis matins ou les soirs. Le directeur ou la directrice sera déchargé 1 jour et 1 jour sera compensé.

Le DASEN n'a pas, pour cette année scolaire, fait le choix de prendre ce temps de formation sur les 18 heures d'animations pédagogiques comme le préconise la circulaire estimant que les directeurs avaient "besoin de souffler" avec cette journée compensée. Pour autant, il prévoit l'application de la circulaire pour l'année 2021 2022 avec la gestion des 108 heures par le directeur ou la directrice.

La première demi-journée de formation entre pairs a eu lieu.

Pour l'aide administrative, les services civiques peuvent constituer un premier élément de réponse.

Directeur référent départemental : la réflexion est en cours sur la temporalité, les missions, le lieu d'implantation, le profilage, l'animation d'un forum sur le site de la DSDEN, le rattachement à la DSDEN sachant qu'il faut qu'il y ait un lien avec chaque territoire

En ce qui concerne notre département maintenant :

Décharges :

Bien que nous saluons le fait que les décharges des écoles à moins de 4 classes soient intégrées dans les blocs TRS, nous soulignons que ces directeurs ne bénéficient que de 9 jours de décharges annuels, contre les 10 mentionnés dans la circulaire. Nous demandons à ce que ce jour soit octroyé le plus rapidement possible.

Sur cette question, l'administration semble « faire une découverte » et ne s'était jamais aperçue que les directeurs des écoles de moins de 4 classes n'avaient pas leurs 10 jours de décharge annuels. Espérons donc que ce jour supplémentaire soit intégré dès la rentrée prochaine.

Les directeurs qui ont fait la demande d'un jour de décharge supplémentaire se le sont vu accordé par leur IEN **MAIS** la cellule de remplacement ne donne pas suite, alors que, encore une fois, cette possibilité est mentionnée dans la circulaire de fin août 2020.

A partir de la semaine prochaine et sur la P3, les directeurs en ayant fait la demande seront contactés par la cellule de remplacement. L'administration nous alerte cependant sur le fait qu'un certain nombre de directeurs n'acceptent pas leur jour supplémentaire s'ils ne sont prévenus que la veille.

Il serait également nécessaire d'affecter des remplaçants pour les ESS et les équipes éducatives (notamment pour que les directeurs qui n'ont qu'un jour de décharge mensuelle n'aient pas à les placer de façon systématique sur ce jour-là).

Mme Grizon nous indique ne pas être en mesure de mettre des remplaçants de façon ponctuelle sur ce type de réunions. M. Gauthier nous indique avoir peu de demandes en ce sens. Nous insistons sur le fait que les collègues se sont « résignés » à force à placer ces réunions sur les temps de pause méridienne ou le soir après la classe, ce qui ne constitue nullement une solution en soi !

Pour les écoles de moins de 4 classes, nous soulignons le fait que les directeurs ne bénéficient déjà que d'une seule journée de décharge mensuelle (qui est déjà bien insuffisante) ne sont déchargés d'APC qu'à moitié. Mme Orly se questionne quant à la possibilité pour les élèves de faire l'APC si le directeur, lui-même enseignant, n'assure pas l'APC dans sa classe. Nous évoquons la

possibilité d'échanges de services avec les adjoints ; elle pense que les enseignants ne seront pas volontaires sur ce point. Nous pensons toutefois que de nombreuses équipes seraient prêtes à fonctionner ainsi.

Aides administratives :

Nous demandons la mise en place d'une aide administrative en fonction des besoins : y a-t-il eu un recrutement de services civiques comme annoncé ? Si oui, des écoles en ont-elles fait la demande ? Où ont-ils été affectés ?

Dans notre département, 41 services civiques ont été recrutés. M. Gauthier nous indique que les moyens ont été à la hauteur des demandes, car il y avait autant de services civiques que d'écoles qui en ont fait la demande. MAIS il y a des écoles qui en ont fait la demande sans qu'il y ait de candidature à proximité. M. Gauthier nous rappelle que les services civiques ne sont pas recrutés dans l'optique d'assurer un secrétariat d'aide à la direction (ce n'est pas dans leur contrat).

Référent directeurs d'écoles :

La circulaire de fin août préconise la mise en place de cette fonction. Certains départements l'ont déjà fait. Avez-vous étudié la question ?

Nous envisagerions de lui confier des missions de conseils juridiques (nécessité d'une formation donc), de mutualisation entre pairs, de réalisation de guides et éventuellement tenue d'un site « direction d'école ».

M. Gauthier ne voit pas l'intérêt d'une telle mission, craignant qu'elle ne se substitue à la mission des conseillers départementaux et/ou des IEN. Nous lui expliquons qu'il ne s'agirait là d'une mission spécifique d'aide aux directeurs d'écoles. Cependant, la circulaire de fin août ne prévoit pas de décharge particulière pour ce type de mission, ce qui est inconcevable pour nous ! Nous demandons donc à Mme Orlay s'il serait envisageable de dégager au moins 1/2 ETP pour cela. La réflexion est amorcée ...

Formation :

Il est nécessaire de penser aux faisant fonction et de recenser les besoins émanant des rdv PPCR. J'en profite pour évoquer avec vous la formation des nouveaux directeurs : cette année, 8 collègues ont bénéficié de la formation de directeurs. Quelques uns nous ont fait part de leur ressenti : ils ont ressenti beaucoup d'improvisation, ils devaient avoir 24h de formation mais n'en ont eu en réalité environ que 3. S'ils ont bien compris que la modalité en visio n'était pas forcément facile à gérer pour l'Éducation Nationale, ils ne comprennent en revanche pas qu'on finisse par leur dire de s'auto-former ou de faire de la direction. L'impression qui reste est donc celle de ne pas avoir eu de formation digne de ce nom à laquelle les nouveaux directeurs ont droit.

Toujours sur la formation : vous avez organisé en P1 la première journée de formation des directeurs préconisée par la circulaire. Tous les directeurs ont-ils pu en bénéficier ? Où en êtes-vous de l'organisation de la deuxième journée de formation ?

Nous n'avons obtenu pour seule réponse à cette question que cette journée de formation pourrait se faire sans remplacement, ce qui est bien évidemment inconcevable pour nous !

- La circulaire du 25 août dernier stipule que «Les temps d'échanges entre pairs seront systématisés pour favoriser le développement professionnel continu, sur les temps d'animation pédagogique.»
Qu'en est-il dans notre département ?

Cela n'est pas mis en place actuellement.

Enquêtes

Les écoles ont été destinataires le 16 novembre dernier d'une enquête sur la santé et la sécurité au travail. S'il a été présenté comme un outil facilitant (« Sur le long terme, il participera à la simplification des vos tâches administratives autour de ces problématiques spécifiques, en n'étant rempli qu'une seule fois, avec des mises à jours facilitées sur des points uniques identifiés. Il « permettra également de vous proposer des accompagnements particuliers et des actions de formation plus efficacement ciblés à partir des besoins réels. Il sera de plus un levier efficace pour travailler avec la collectivité territoriale de rattachement »), il a surtout été vu comme une énième enquête à remplir, enquête quelque peu anxiogène puisque les directeurs ne connaissaient même pas les réponses à un certain nombre de points). Avec cette crainte désormais toujours présente de ne jamais en voir les retombées ...

Mme Grizon nous indique que cette enquête aurait dû se faire l'année dernière. Nous demandons qu'il y ait au moins une planification des enquêtes à renseigner. Elle nous dit que le CHSCT en a été informé (quasiment au moment où l'enquête a été reçue dans les écoles !!).

La DSDEN a pour habitude de communiquer dans les instances, mais pas suffisamment de façon directe avec les directeurs . Mme Orlay nous indique qu'elle ne le fait effectivement pas beaucoup, car il ya déjà beaucoup de mails qui proviennent directement du Rectorat et elle craint que les directeurs soient encore plus « inondés » de communication. Nous lui indiquons (encore une fois) que les collègues sont beaucoup plus en attente d'une communication directe de la part de la DSDEN plutôt que par le Rectorat.

L'échange se termine au bout d'1h15.

La direction d'école est un sujet qui nous tient particulièrement à cœur au SE-Unsa.

Nous avons demandé cette audience dans le but de démontrer à Madame l'Inspectrice d'Académie, que certains départements avaient déjà essayé de mettre en œuvre des mesures pour « faciliter » les tâches de la direction d'école. Nous lui avons donc remis nos idées, ainsi qu'un courrier de l'IA DASEN de l'Académie de Lille indiquant ce qu'il comptait mettre en place dans son département.

Nous espérons vivement que cela crée des pistes de réflexion et des mises en place rapides de mesures concrètes.

Et au-delà des revendications que nous voulons porter à titre syndical, c'est la voix de toute une profession que nous espérons avoir su relayer ce matin lors de l'audience.

Pour le SE Unsa 87,

Maud DUVEUF et Anabel ROY